

COMITÉ DE COORDINATION DES COMMISSARIATS : *secrétariat permanent*.

ERRATUM à l'instruction n° 153/DEF/CCC/SP du 7 septembre 2007 modifiant l'instruction n° 338/DEF/CCC/SP du 20 décembre 2002 relative à la solde du personnel militaire des trois armées, de la gendarmerie et de certains services communs.

Du 15 novembre 2007

NOR D E F M 0 7 5 1 6 1 6 Z

Référence :

Instruction n° 153/DEF/CCC/SP du 7 septembre 2007 (BOC N° 28 du 13 novembre 2007, texte 1).

Texte modifié :

Instruction n° 338/DEF/CCC/SP du 20 décembre 2002 (BOC, 2005, p. 1059 ; BOEM 520-0.1.1).

Référence de publication : BOC N°29 du 23 novembre 2007, texte 3.

POINT 2.3.

1. Au lieu de : « PFAES V4 »
Lire : « PFAEEH V5 ».
2. Modifier l'intitulé de la fiche « PFAES V4 » pour lire « PFAEEH V5 ».
3. Au lieu de : « PFCOMAES V5 »
Lire : « PFCOMAEEH V6 ».
4. Modifier l'intitulé de la fiche « PFCOMAES V5 » pour lire « PFCOMAEEH V6 ».